



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

Office national de l'énergie

2011 - 2012

Rapport ministériel sur le rendement

La version originale a été signée par

Gaétan Caron
Président et premier dirigeant
Office national de l'énergie

La version originale a été signée par

L'honorable Joe Oliver, C.P., député
Ministre
Ressources naturelles

Canada

Table des matières

Message du président et premier dirigeant.....	1
Section I : Survol de l'organisation.....	3
Raison d'être.....	3
Responsabilités	3
Résultat stratégique et architecture des activités de programme (AAP)	4
Priorités organisationnelles	4
Analyse des risques	6
Sommaire du rendement.....	8
Profil des dépenses.....	9
Budget des dépenses par crédit voté	10
Section II : Analyse des activités de programmes par résultat stratégique	11
Résultat stratégique	11
Activité de programme : Réglementation de l'énergie.....	11
Sommaire du rendement et analyse des activités de programme.....	14
Leçons retenues	16
Activité de programme : Programme d'information sur l'énergie	17
Sommaire du rendement et analyse des activités de programme.....	18
Leçons retenues	18
Activité de programme : Services internes.....	18
Sommaire du rendement et analyse des activités de programme.....	19
Leçons retenues	19
Section III: Renseignements supplémentaires	21
Principales données financières	21
Graphiques et diagrammes des principales données financières	22
États financiers.....	22
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires	22
Section IV: Autres sujets d'intérêt.....	23
Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation.....	23
Renseignements supplémentaires	23
Notes de fin de document	24

Message du président et premier dirigeant

C'est avec plaisir que je remets le présent Rapport ministériel sur le rendement de l'Office national de l'énergie (ONÉ ou Office) pour l'exercice 2011-2012. Le mandat de l'Office est de réglementer, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, les lignes internationales de transport d'électricité et les lignes interprovinciales désignées de compétence fédérale, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie. Il incombe à l'Office de tenir les entités qu'il réglemente responsables de produire des résultats qui sont dans l'intérêt public.

Durant l'exercice 2011-2012, l'Office a rendu public un plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement, qui pose les bases à l'amélioration des résultats concernant la sécurité des travailleurs, l'intégrité des installations, la prévention des dommages et la préparation et l'intervention en cas d'urgence. L'Office a renforcé son cadre de réglementation, amélioré sa méthode pour communiquer ses attentes à l'endroit des compagnies qu'il réglemente et facilité l'accès pour le public à son programme d'information sur l'énergie et à ses mesures de mise en application.

L'Office s'attend à ce que la démarche d'exploitation des compagnies réglementées soit systématique, exhaustive et proactive pour gérer le risque et à ce qu'elle s'intègre correctement à leurs systèmes de gestion dans leur ensemble, tout au long du cycle de vie d'un projet. À cette fin, il a mis la touche finale, en 2011, à un avis de projet de modification réglementaire du Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres (RPT-99), afin de préciser ses attentes relativement à la préparation et à l'instauration des systèmes de gestion. Il a aussi élaboré de nouvelles mesures du rendement des pipelines et de nouvelles exigences de rapport. Ces changements favoriseront l'amélioration constante du rendement en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement.

Parmi les autres réalisations notables de l'Office au cours du dernier exercice, mentionnons l'amélioration d'éléments clés du *Guide de dépôt*, l'achèvement d'une revue des forages extracôtiers dans l'Arctique canadien et la publication des exigences de dépôt pour les forages extracôtiers dans cette région. Il a fourni le soutien à la commission d'examen conjoint chargée d'étudier la demande relative au projet Enbridge Northern Gateway et a entrepris un examen approfondi des droits perçus par TransCanada à la suite de la proposition de restructuration présentée par celle-ci et des solutions de rechange mises de l'avant par les intervenants. Il a aussi annoncé la tenue d'une audience publique sur les coûts de la cessation d'exploitation des pipelines. L'Office a également signé trois nouveaux protocoles d'entente avec d'autres organismes gouvernementaux, afin d'accroître l'efficacité et la prestation des services à la population canadienne.

L'Office prend toutes les mesures à sa disposition pour protéger la population et l'environnement, et exige des compagnies réglementées qu'elles prévoient, préviennent, gèrent et atténuent les conditions d'exploitation de leurs pipelines qui sont susceptibles d'être dangereuses. Il continuera à passer en revue toutes les facettes de ses activités, afin d'y apporter les améliorations qui sont possibles. L'Office mise, pour bien remplir son mandat au nom des Canadiens, sur des membres et un personnel compétents et qualifiés qui en ont pris l'engagement.

Le président et premier dirigeant,

La version originale a été signée par

Gaétan Caron

Section I

Survol de l'organisation

Raison d'être

L'Office national de l'énergie est un tribunal quasi judiciaire indépendant de compétence fédérale créé en 1959 afin de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

Responsabilités

La *Loi sur l'Office national de l'énergie* (Loi sur l'ONÉ) définit les principales responsabilités de l'Office, qui consistent à réglementer :

- la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines qui franchissent des frontières internationales ou les limites d'une province ou d'un territoire, de même que les droits et tarifs de transport s'y rapportant;
- la construction et l'exploitation de lignes internationales de transport d'électricité et de lignes interprovinciales désignées;
- les importations et exportations de gaz naturel et les exportations de pétrole brut, de liquides de gaz naturel, de produits pétroliers raffinés et d'électricité.

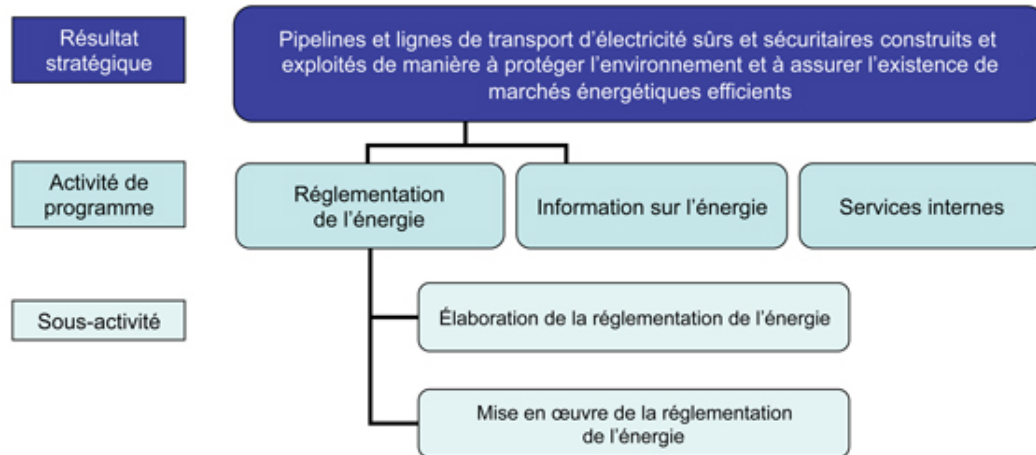
Sa réglementation touche en outre l'exploration et la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières dans les régions pionnières et les zones extracôtières non assujetties à des accords de gestion fédéraux ou provinciaux. Ces responsabilités en matière de réglementation lui sont accordées par la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* et la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. La compétence de l'Office s'étend aux régions suivantes : la zone extracôtière de la côte Ouest, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, la zone extracôtière de l'Arctique, la baie d'Hudson, une partie du golfe du Saint-Laurent et de la baie de Fundy et l'île de Sable.

Dans le cadre de son examen des demandes visant des installations, l'Office procède à une évaluation environnementale. Pour certains projets, il est aussi nécessaire de mener une telle évaluation aux termes d'autres lois fédérales, notamment la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, la *Convention définitive des Inuvialuit* ou l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Par ailleurs, le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office comme agents de santé et de sécurité afin d'assurer le respect de la Partie II du *Code canadien du travail*, pour ce qui est des installations et des activités réglementées par l'Office.

L'ONÉ surveille également les divers aspects de l'offre et de la demande, de la production, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques qui relèvent du gouvernement fédéral. Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

Résultat stratégique et architecture des activités de programme (AAP)

L'organigramme qui suit présente l'architecture de l'ONÉ en ce qui a trait à son résultat stratégique et à l'architecture de ses activités de programme. Les activités et les sous-activités de programme visent toutes à lui permettre d'atteindre son résultat stratégique.



Priorités organisationnelles

Les priorités organisationnelles ont principalement retenu l'attention de l'Office et ont employé prioritairement ses ressources durant l'exercice. Ces priorités visent à lui donner les moyens pour continuer à atteindre son résultat stratégique.

Sommaire des progrès par rapport aux priorités

Priorité	Type ¹	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
Fournir un cadre de réglementation clair et cohérent	Permanente	Réglementation de l'énergie
État :		
<p>Pour atteindre son résultat stratégique, l'Office a mis en place un cadre de réglementation qui vise à promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité de l'infrastructure et des marchés énergétiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une revue des forages extracôtiers dans l'Arctique canadien, ainsi que des exigences pour les forages extracôtiers dans cette région Publication d'un avis de projet de modification réglementaire du <i>Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres (RPT-99)</i> afin de clarifier les attentes de l'Office relativement à la réparation et à la mise en place de systèmes de gestion par les compagnies réglementées <ul style="list-style-type: none"> L'Office attend des compagnies qu'il réglemente qu'elles adoptent une démarche systématique de gestion et de réduction des risques liés à la sécurité et à la protection de l'environnement; L'Office tient les compagnies qu'il réglemente responsables de l'efficacité de leurs systèmes de gestion. Modification du chapitre du <i>Guide de dépôt</i> portant sur l'évaluation des effets environnementaux et socioéconomiques et introduction de neuf autres modifications techniques pour rendre le texte plus facile à comprendre Recensement des principaux enjeux et élaboration d'un plan pour clarifier la réglementation en matière de prévention des dommages Signature de trois protocoles d'entente avec des organismes fédéraux afin d'accroître l'efficacité et de mettre en commun des compétences 		

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
Améliorer le rendement des sociétés réglementées	Déjà établie	Réglementation de l'énergie

État :

La capacité de l'ONÉ à influencer sur les façons de faire des compagnies qu'il réglemente dans des facettes ayant une grande importance pour le public (c.-à-d. la sécurité, l'environnement, la participation de la population, l'intégrité financière, la gestion des urgences et la sûreté) contribue grandement à l'atteinte du résultat stratégique.

- Lancement d'un plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement, afin d'améliorer la sécurité des travailleurs, l'intégrité des installations, la prévention des dommages et la préparation et l'intervention en cas d'urgence
- Élaboration d'indicateurs de rendement avancés pour promouvoir la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement
- Publication du *Guide sur le processus de réhabilitation* pour le nettoyage des déversements
- Publication d'une directive à l'intention de toutes les compagnies pétrolières et gazières assujetties à la Loi sur l'ONÉ intitulée *Directive enjoignant à se conformer à l'ordonnance MO-21-2010 de l'Office – Ordonnance d'exemption relative aux croisements par des véhicules ou de l'équipement mobile agricoles*
- Facilitation de l'accès du public à l'information sur les programmes de l'Office et sur le rendement des compagnies réglementées

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
Rendre des décisions relatives à la réglementation en temps opportun, dans l'intérêt de la population canadienne	Déjà établie	Réglementation de l'énergie

État :

L'atteinte de ce résultat stratégique repose entièrement sur la capacité de l'Office à rendre des décisions au titre de la réglementation en temps opportun, en aidant à respecter les droits et les intérêts des parties touchées par les installations et les activités réglementées par l'Office et en favorisant l'établissement de marchés énergétiques efficaces.

- Respect de 16 des 21 normes de services relatives à la réglementation
- Délivrance de 14 décisions au terme d'audiences sur des demandes d'envergure, comparativement à six au cours de l'exercice précédent
 - L'Office a atteint sa cible en ce qui a trait aux normes de service pour les motifs de décision.
- Respect des normes de services relatives aux quatre plaintes des propriétaires fonciers sur quatre
- Poursuite de la mise en place du programme d'aide financière aux participants, et approbation de l'aide à neuf participants

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
Fournir de l'information pertinente, neutre et crédible sur l'énergie	Déjà établie	Information sur l'énergie

État :

Dans le cadre de son programme d'information sur l'énergie, l'Office offre un large éventail de produits d'information sur le secteur de l'énergie afin d'aider les Canadiens et Canadiennes à mieux comprendre la consommation d'énergie au Canada et le rôle de l'Office dans la réglementation de ce secteur.

- Simplification du programme d'information sur l'énergie pour qu'il s'harmonise davantage au mandat de l'Office
- Publication de nombreux documents d'information sur l'énergie et le marché énergétique, dont ceux-ci : *L'avenir énergétique du Canada : projections de l'offre et de la demande énergétiques jusqu'en 2035*; *Productivité à court terme de gaz naturel au Canada de 2011 à 2013*; *Projets de mise en valeur du pétrole de réservoirs étanches dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien*; *Potentiel ultime des ressources gazières non classiques du bassin de Horn River dans le nord-est de la Colombie-Britannique*, et *Aperçu de la situation énergétique au Canada*, qui est publié tous les ans
- Démarrage d'une refonte des pages du site Web de l'Office consacrées à l'information sur l'énergie pour les rendre plus accessibles

Priorité	Type	Résultats stratégiques et/ou activités de programme
Veiller à ce que l'Office ait la capacité nécessaire de remplir efficacement son mandat	Permanente	Services internes
<p>État :</p> <p>Une gestion et un leadership efficaces contribuent à l'atteinte du résultat stratégique de l'Office en améliorant le rendement de l'organisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modernisation de la Stratégie des personnes, en dirigeant principalement les efforts sur l'équilibre entre le travail et la vie privée, la participation et le leadership • Démarrage de la conception d'un processus de planification intégrée liant les processus de planification de la stratégie et des activités à un plan de ressources humaines pour l'organisation • Élaboration d'un cadre de ressourcement en matière de réglementation, offrant une nouvelle approche pour l'utilisation efficace des ressources, tout en conservant un milieu de travail sain et productif • Amélioration de la surveillance et des rapports sur le rendement de l'organisation, par l'adoption d'un tableau des résultats trimestriel 		

Analyse des risques

Cadre de travail

L'Office évolue dans un contexte économique, environnemental et social en constante mutation. Des facteurs comme les dettes souveraines élevées dans les économies industrialisées et l'abondance de l'offre énergétique en Amérique du Nord se sont répercutés sur les marchés de l'énergie. La production d'énergie, entraînée par la croissance du secteur pétrolier et de la production d'électricité, a connu une augmentation estimée à 3,0 % en 2011, comparativement à 1,1 % en 2010. La baisse de la consommation d'énergie dans le secteur industriel et les transports a freiné la croissance de la consommation d'énergie secondaire, qui s'est établie à 1,8 %, en 2011, par rapport à 2,2 % l'année précédente.

La production de pétrole brut au Canada a augmenté de 6 % en 2011; la hausse était de 5 % en 2010. Cette situation s'explique en grande partie par l'intensification de l'exploitation des sables bitumineux. L'extraction à ciel ouvert, la récupération in situ et la valorisation du bitume ont tous trois atteint de nouveaux sommets en 2011.

La production de gaz naturel au Canada, en 2011, est demeurée sensiblement la même, alors que la consommation, elle, a progressé de 8 % par rapport à 2010. Les exportations de gaz naturel ont chuté de 14 % au cours de la période. L'incidence de l'augmentation de la production de gaz de schiste aux États-Unis sur les prix du gaz naturel a été neutralisée pendant une partie de l'année par la demande accrue attribuable à un hiver froid et à un été chaud. Les prix ont reculé par la suite, une fois arrivées des températures plus clémentes qui ont amené la demande à un niveau modéré. La baisse des prix a eu comme conséquence de rendre la majorité des nouveaux forages ciblant du gaz naturel sec non rentables et d'inciter les producteurs à se tourner vers le gaz naturel riche en liquides. Les recettes tirées des liquides de gaz naturel ont effacé la baisse des recettes provenant du gaz produit.

La production d'électricité renouvelable était en hausse de 7,7 % en 2011, ce qui a entraîné une augmentation de la production totale d'électricité estimée à 3,2 % par rapport à 2010. Cette augmentation a été partiellement neutralisée par une baisse de 9,7 % de la production thermique, une situation qui s'explique par la mise au rancart,

en Ontario, de centrales au charbon et la réduction de la production de plusieurs autres. On estime que l'augmentation de la demande d'électricité au Canada s'est établie à 1,3 % en 2011, par rapport à 0,5 % en 2010. En hausse d'environ 3 % dans les provinces de l'Ouest, la demande a reculé dans d'autres, notamment en Ontario et au Nouveau-Brunswick.²

L'intérêt des parlementaires et de la population pour le secteur de l'énergie, la sécurité et les impacts environnementaux des pipelines augmente sans cesse. Il en est de même de l'influence du public sur les décisions réglementaires et politiques qui touchent la mise en valeur du secteur énergétique au Canada. Par ailleurs, l'Office a été durement touché par le resserrement du marché du travail à Calgary, où la recherche de personnel qualifié est intense, ainsi que par l'augmentation du nombre de demandes d'autorisation, d'audiences publiques et de demandes d'information en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Conséquences des risques et stratégies

Les priorités absolues de l'Office sont la protection de l'environnement et la sécurité du public et des personnes qui construisent et exploitent les installations pipelinaires qu'il réglemente. L'Office a pris des mesures pour que les compagnies de son ressort rendent compte de leurs résultats, dans l'intérêt public, au moyen d'un programme strict de surveillance de la conformité aux exigences et de respect de la réglementation. Par son plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement, l'Office maintient son engagement de permettre au public de consulter l'information disponible sur le rendement de l'industrie en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Cette information est claire, pertinente, facile à comprendre et facile d'accès. À l'heure actuelle, on peut se procurer l'information sur les programmes de sécurité et de protection de l'environnement de l'Office en consultant son Rapport annuel au Parlement et ses autres publications, en visitant son site Web ou en présentant une demande à cet effet.

Le nombre de demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* est demeuré élevé durant l'exercice 2011-2012. Afin d'aider à améliorer le service, l'Office a recruté et formé de nouveaux analystes de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels, et a passé en revue ses processus de gestion de l'information. En poursuivant la formation, on s'attend à ce que le taux d'observation augmente au cours des années à venir.

La force de l'Office réside dans son personnel. Les compétences et l'expérience dont l'Office a besoin sont en très forte demande partout dans le secteur pétrolier et gazier. L'Office a enregistré une hausse de son taux d'attrition et une plus grande difficulté de dotation, ce qui illustre le retour au contexte d'embauche très concurrentiel du personnel qualifié des dernières années dans le secteur de l'énergie. En réaction, l'Office a concentré ses efforts, de façon dynamique et stratégique, sur le recrutement et la conservation du personnel. L'accent qu'il a mis sur la gestion des ressources humaines vise à s'assurer qu'il compte sur les bonnes personnes, au bon moment, pour accomplir les bonnes tâches.

L'Office a également mis au point une nouvelle manière de composer avec ses ressources sur les questions de réglementation. Son nouveau cadre de ressourcement en matière de réglementation lui permet de s'assurer qu'il fait un usage plus efficace de ses ressources, tout en conservant un milieu de travail sain et productif. Ces efforts l'ont aidé à gérer sa charge de travail accrue.

Sommaire du rendement

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
63,1	68,0*	64,4**
<p>* Comprend une somme de 2,8 millions de dollars reçue en allocations au titre de la convention collective, pour la période du 1er novembre 2011 au 31 mars 2012. L'Office a aussi reçu une somme supplémentaire de 1,6 million de dollars de Ressources Naturelles Canada pour la revue du dossier Arctique.</p> <p>** Comprend une somme inépuisée de 1,1 million de dollars au titre du programme d'aide financière aux participants, une somme de 1,1 million de dollars au titre des dépenses liées à la rémunération et de 0,8 million de dollars au titre des dépenses liées aux audiences.</p>		

Ressources humaines (en équivalents temps plein [ETP]) pour l'exercice 2011-2012

Prévues	Réelles	Écart
393,6	393,0	(0,6)

Tableaux du sommaire du rendement

Progrès réalisés par rapport au résultat stratégique

Résultat stratégique : Pipelines et lignes de transport d'électricité sûrs et sécuritaires construits et exploités de manière à protéger l'environnement et à assurer l'existence de marchés énergétiques efficaces.		
Indicateurs de rendement	Cibles	Rendement de 2011-2012 ³
Fréquence des blessures graves et des défaillances de pipelines	Aucune blessure grave ni rupture de pipeline; évaluation reposant sur les incidents signalés et l'amélioration d'une année à l'autre	Blessures graves : Quatre. Il s'agit d'une augmentation par rapport à aucune blessure grave durant l'exercice 2010-2011. Accident mortel : Deux. Il s'agit d'une augmentation par rapport à un accident mortel durant l'exercice 2010-2011. Ruptures de pipelines : Zéro. Il n'y a eu aucune rupture de gazoduc durant l'exercice. Il s'agit d'une diminution par rapport à une rupture durant l'exercice 2010-2011.
Fréquence des rejets importants dans l'environnement (rejet important = supérieur à 100 m ³ d'hydrocarbures liquides)	Aucun rejet; évaluation reposant sur les incidents signalés et l'amélioration d'une année à l'autre	Rejets importants > 100 m ³ : Deux. Il s'agit d'une augmentation par rapport à aucun rejet important durant l'exercice 2010-2011.

Indicateurs de rendement	Cibles	Rendement de 2011-2012 ³
Marchés canadiens de l'énergie et du transport par pipeline qui fonctionnent bien	Capacité pipelinière en place suffisante, d'après les taux d'utilisation des pipelines; prix équivalents sur les marchés énergétiques canadiens et américains comparables; services fournis par les sociétés pipelinières aux expéditeurs répondant aux besoins de ces derniers	<p>Il a fallu recourir à la répartition sur quelques oléoducs canadiens durant l'exercice 2011-2012, ce qui dénote une capacité réduite. Cette situation s'explique par une forte croissance de l'offre de pétrole brut, des restrictions de pression imposées par l'Office et des travaux d'entretien prévus.</p> <p>On a constaté une capacité de réserve sur la majorité des gazoducs, résultat de la diminution du débit.</p> <p>Globalement, les prix du pétrole et du gaz sont demeurés comparables aux prix repères en Amérique du Nord.</p>

Sommaire du rendement, excluant les Services internes

Activité de programme	Dépenses réelles en 2010-2011 (en millions de dollars)	2011-2012 (en millions de dollars)				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	
Réglementation de l'énergie	30,8	36,0	37,4	38,8	34,9	Croissance économique vigoureuse
Information sur l'énergie	7,2	4,6	5,0	8,2	8,2	Croissance économique vigoureuse
Total	38,0	40,6	42,4	47,0	43,1	

Sommaire du rendement des Services internes

Activité de programme	Dépenses réelles en 2010-2011 (en millions de dollars)	2011-12 (en millions de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Services internes	20,8	19,3	20,7	21,0	21,3

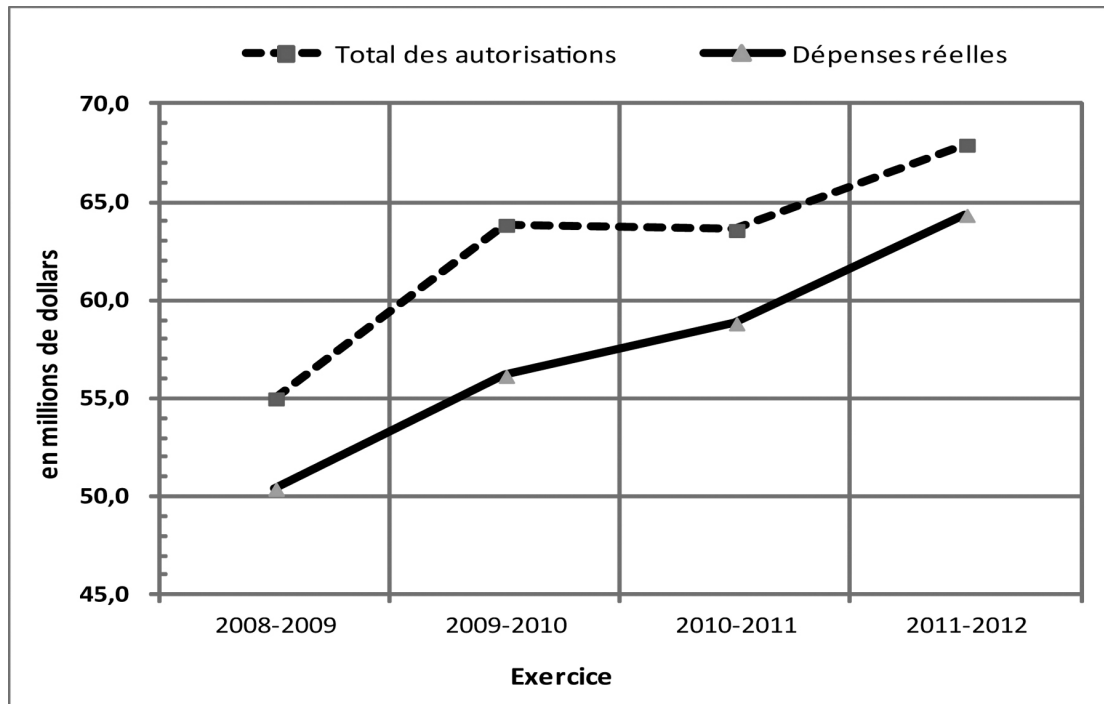
Évaluation environnementale stratégique

En 2011-2012, l'Office a tenu compte de la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*.⁴

Profil des dépenses

Le financement de l'ONÉ provient de crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre environ 90 % de ces crédits auprès des sociétés réglementées. Les revenus sont déposés directement dans le Trésor. Ce processus relève du *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie* aux termes de la Loi sur l'ONÉ.

Tendance des dépenses



Le total des autorisations était en hausse, en raison du versement, à la fin de l'exercice, d'une somme de 2,8 millions de dollars en allocations au titre de la convention collective, afin de couvrir la période s'étendant du 1^{er} novembre 2011 au 31 mars 2012. Une somme supplémentaire de 1,6 million de dollars a aussi été versée par Ressources Naturelles Canada pour la revue du dossier Arctique.

Les dépenses réelles ont été inférieures au total des autorisations. Trois raisons expliquent cette situation : des fonds sous-utilisés de 1,1 million de dollars au titre du programme d'aide financière aux participants, des économies de 1,1 million de dollars au titre des salaires en raison d'un marché de l'embauche concurrentiel et des fonds sous-utilisés de 0,8 million de dollars provenant de la réorganisation des audiences prévues.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et/ou les dépenses législatives de l'ONÉ, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2012 (Volume II)*. Vous trouverez une version électronique des *Comptes publics du Canada 2012* sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.⁵

Section II

Analyse des activités de programmes par résultat stratégique

.....

Résultat stratégique

L'Office a un résultat stratégique qui s'énonce ainsi : des pipelines et des lignes de transport d'électricité sûrs et sécuritaires construits et exploités de manière à protéger l'environnement et à assurer l'existence de marchés énergétiques efficaces. Pour parvenir à ce résultat stratégique, l'Office compte sur deux activités de programme, soit la réglementation de l'énergie et l'information sur l'énergie. La présente section décrit les objectifs qui se rattachent à chaque programme et le rendement atteint en regard de chaque indicateur et de chaque cible. On y fait aussi état des ressources financières et humaines qui ont été consacrées à chaque programme.

Activité de programme : Réglementation de l'énergie

Ce programme procure à la population canadienne, aux promoteurs de projets et aux autres organismes gouvernementaux la réglementation des lignes internationales de transport d'électricité et de lignes interprovinciales désignées, de la construction et de l'exploitation de pipelines internationaux et interprovinciaux, ainsi que des droits et tarifs pipeliniers s'y rattachant, du commerce de l'énergie et, enfin, de l'exploration et de la mise en valeur de certaines zones pionnières et extracôtières. Les sociétés réglementées par l'Office créent de la richesse qui profite à la population canadienne en transportant du pétrole, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel, et en exportant des hydrocarbures et de l'électricité. Le rôle de l'Office, à titre d'organisme de réglementation, est d'aider à mettre en place un cadre permettant l'exercice de ces activités dans le respect de l'intérêt du public, ce qui englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes et consiste en un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société.

Le programme de **réglementation de l'énergie** comporte deux sous-activités :

- **Élaboration de la réglementation de l'énergie** : Cette sous-activité définit les attentes à l'égard des demandes et de la conformité aux décisions au titre de la réglementation. S'il souhaite rendre des décisions favorisant l'intérêt du public et faire preuve d'un leadership souple, proactif et innovateur en matière de réglementation, l'ONÉ doit sans cesse moderniser, améliorer et faire connaître sa réglementation, ses outils de réglementation et de conformité, ses notes d'orientation et ses processus. Les activités connexes sont l'établissement et le renouvellement de protocoles d'entente et de plans de travail, la prestation de services d'experts techniques et de la réglementation par l'entremise d'associations vouées aux normes, et la mise en commun des pratiques exemplaires.
- **Mise en œuvre de la réglementation sur l'énergie** : Cette sous-activité consiste à examiner et à traiter les demandes qui sont présentées en vertu des lois relevant de l'Office. Elle comprend également des activités de surveillance de l'infrastructure et des marchés énergétiques par voie de surveillance et d'application de la réglementation pertinente. Ces responsabilités découlent de la Loi sur l'ONÉ, de la LOPC, de la LFH et du *Code canadien du travail*. Les services parallèles comprennent la participation des parties prenantes et les relations avec celles-ci, le suivi des plaintes des propriétaires fonciers et la recherche d'un règlement approprié des différends.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
37,4	38,8	34,9

Ressources humaines pour 2011-2012 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
233,9	236,0	2,1

Sommaire du rendement par activité de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
<p>Mise en valeur et exploitation responsables de l'infrastructure énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> Les installations et activités réglementées par l'ONÉ sont sûres et sécuritaires. La protection de l'environnement est assurée pendant le cycle de vie complet des installations et activités réglementées par l'ONÉ. Les Canadiens et Canadiennes profitent d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces. Les droits et les intérêts des personnes touchées par les installations et les activités réglementées par l'ONÉ sont respectés. 	<p>Les sociétés ont des systèmes et des programmes de gestion adéquats et efficaces pour la sécurité, l'intégrité et la protection de l'environnement.</p>	<p>Toutes les sociétés réglementées par l'ONÉ ont mis en place des systèmes et des programmes de sécurité, d'intégrité et de protection de l'environnement.</p>	<p>Incapable de mesurer</p> <p>Cette mesure de rendement est antérieure au projet de modification réglementaire (PMR) du RPT-99 visant à clarifier les attentes de l'Office sur les systèmes de gestion des sociétés pour tous leurs programmes liés à la sécurité, à la sûreté et à la protection de l'environnement. Bien que, depuis la prise d'effet du RPT-99, l'Office s'attende à ce que les sociétés mettent en œuvre des systèmes de gestion, le PMR du RPT-99 établit clairement que les systèmes de gestion constituent une prescription d'une loi.</p> <p>Une nouvelle mesure de rendement est en cours d'élaboration.</p>
	<p>Pourcentage des activités d'assurance de la conformité achevées</p>	<p>Toutes les activités d'assurance de la conformité ont été complétées.</p>	<p>97 % des activités d'assurance de la conformité touchant la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement ont été complétées. Les activités d'assurance de la conformité planifiées mais non achevées pour l'exercice 2011-2012 ont été ajoutées au plan de vérification de l'exercice 2012-2013.</p>
	<p>Processus de l'Office au titre de la réglementation efficaces et efficaces</p>	<p>Toutes les normes de services de l'ONÉ pour les fonctions prévues au titre de la réglementation sont atteintes.⁶</p>	<p>Au cours de l'exercice 2011-2012, l'Office a respecté 16 de ses 21 normes de services en matière de réglementation.</p>
	<p>Pourcentage des vérifications au titre de la réglementation financière achevées</p>	<p>Toutes les vérifications au titre de la réglementation financière ont été complétées.</p>	<p>Toutes les vérifications financières prévues au titre de la réglementation financière ont été réalisées.</p>
	<p>Parties prenantes satisfaites des processus de l'Office, de l'information fournie et de leur interaction avec lui</p>	<p>Dans une proportion de 80 %, les parties prenantes qui se sont exprimées à cet égard sont satisfaites des processus de l'Office, de l'information fournie et de leur interaction avec lui.</p>	<p>Incapable de mesurer</p> <p>Cette mesure ne peut être évaluée, les données recueillies étant insuffisantes pour tirer une conclusion.</p> <p>Une nouvelle mesure de rendement est en cours d'élaboration.</p>

Sommaire du rendement et analyse des activités de programme

La protection de l'environnement et la sécurité du public et des personnes qui construisent et exploitent les installations pipelinières relevant de l'Office constituent les principales priorités de celui-ci. L'Office a pris l'engagement de constamment améliorer le rendement de l'industrie pipelinière et de veiller à ce que les pipelines demeurent un moyen de transport sécuritaire pour les produits pétroliers. De façon générale, il a obtenu un bon rendement par rapport aux résultats attendus en ce qui a trait à son programme de réglementation de l'énergie. Le texte qui suit fait état des activités que l'Office se proposait d'accomplir et des résultats qu'il a obtenus.

Sécurité, sûreté et protection de l'environnement

- Durant l'exercice 2011-2012, deux personnes ont trouvé la mort lors d'incidents liés à des pipelines du ressort de l'ONÉ; il s'agit d'une augmentation par rapport à la moyenne des trois dernières années, qui est de 0,7 décès.
 - Les deux décès sont survenus à la suite d'incidents touchant la santé et sécurité au travail dans des installations de compétence partagée avec la province. L'objectif de l'Office est zéro décès, et un seul décès constitue pour lui un résultat inacceptable.
- Aucune rupture de pipeline n'est survenue durant l'exercice 2011-2012. Il s'agit d'une baisse par rapport à la moyenne des trois dernières années de deux ruptures par année.
- Il y a eu deux rejets importants d'hydrocarbures liquides (>100 m³) en 2011-2012. Cela représente une augmentation par rapport à la moyenne des trois dernières années d'un rejet important d'hydrocarbures liquides.
- Il y a aussi eu quatre blessures graves durant l'exercice. Bien qu'il s'agisse d'une baisse par rapport à la moyenne des trois dernières années de six blessures, ce nombre demeure tout de même supérieur à l'objectif annuel de l'Office qui est de zéro.
- Le nombre d'activités non autorisées signalé est passé de 88 durant l'exercice 2010-2011 à 77 pour l'exercice 2011-2012. La moyenne des trois dernières années est de 100 incidents.

La gestion des activités de vérification de la conformité de l'Office et le développement de la réglementation reposent sur les données recueillies lors des vérifications de conformité et des inspections, ainsi que sur les rapports exigés des sociétés réglementées par le RPT-99 pour signaler des incidents touchant l'environnement et la sécurité. Les taux de fréquence de blessures, les tendances concernant les incidents, les résultats des activités de vérification de la conformité et d'autres indicateurs aident l'ONÉ à cerner les éléments nécessitant des améliorations. En outre, l'Office assure un suivi pour tous les incidents signalés, afin de vérifier si les mesures correctives qui sont prises sont satisfaisantes. Lorsque cela est nécessaire, l'Office prend des actions directes. Au cours de l'exercice 2011-2012, il a :

- imposé, par mesure de prévention, des restrictions de pression sur cinq pipelines afin de réduire les inquiétudes en matière de sécurité.
- passé en revue et approuvé l'exécution de plans de mesures correctives préparés à la suite de trois incidents.
 - En mai 2011, l'Office a rendu public le *Guide sur le processus de réhabilitation* pour le nettoyage des déversements. Fruit d'une vaste consultation, ce guide fournit au secteur de l'énergie un processus clair pour transmettre à l'Office l'information pertinente sur l'assainissement.
- En février 2012, l'Office a rendu public un plan destiné à préciser les exigences réglementaires en matière de prévention des dommages, afin de favoriser la collaboration, l'éducation sur la sécurité et l'observation des exigences.
- Au cours de l'exercice 2011-2012, l'Office a réalisé 143 activités de vérification de la conformité dans le cadre de cinq grands programmes, soit l'environnement, l'intégrité, la sûreté, la sécurité et la gestion des urgences. En outre, 359 activités de vérification de la conformité déclenchées à la suite de demandes ont été menées durant la même période.

Les droits et les intérêts des personnes touchées par les installations réglementées par l'ONÉ sont respectés

Le mandat de l'Office repose sur un large éventail de lois, de règlements, de règles, de lignes directrices, de notes d'orientation et de directives. En outre, l'Office poursuit son travail sur de nombreuses initiatives qui ont trait à son cadre d'exploitation afin d'assurer le respect des droits et des intérêts des personnes touchées par les installations et les activités qu'il réglemente.

- Les *Exigences de dépôt relatives aux forages extracôtiers dans l'Arctique canadien*, document d'accompagnement du rapport intitulé *Revue des forages extracôtiers dans l'Arctique canadien*, ont été rendues publiques en décembre 2011. Ces documents ont fait suite à des mois de vastes consultations partout dans le Nord canadien dans le cadre de la revue du dossier Arctique.
- L'Office a mené à terme son projet de mise à jour du chapitre de son *Guide de dépôt* portant sur les exigences de dépôt liées à l'évaluation environnementale et socioéconomique lors des demandes visant des pipelines. Les modifications apportées ont rendu le processus d'examen plus facile à comprendre et clarifier les attentes de l'Office relativement aux dépôts. Plus de 50 personnes et organismes ont participé au processus de consultation, y compris des organisations non gouvernementales de l'environnement, des groupes autochtones, des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, des personnes du milieu universitaire, des sociétés réglementées, des planificateurs environnementalistes, des conseillers indépendants et d'autres organisations liées à l'industrie.
 - Neuf modifications de moindre importance ont été apportées au *Guide de dépôt* pour en peaufiner la formulation et en améliorer la présentation.
- En août 2011, l'Office a commandé à Ipsos Reid une enquête auprès des 1 200 propriétaires fonciers dont les terres abritent des pipelines réglementés par l'Office. L'étude visait à recueillir de l'information pour l'aider à évaluer la pertinence de ses programmes et à envisager des améliorations.
 - Le sondage a révélé que 71 % des répondants étaient satisfaits du nombre de communications de l'Office. Bien que 69 % aient exprimé leur satisfaction à l'égard des informations et des publications émanant de l'ONÉ, peu de répondants avaient visité son site Web. De ceux qui s'y sont rendus, 29 % ont mentionné qu'il était difficile d'y naviguer. Riche de cette information, l'Office améliore actuellement ses outils et ses services aux propriétaires fonciers.
- L'Office a donné suite à son engagement d'élaborer de nouvelles directives pour promouvoir le croisement sécuritaire des pipelines lors d'activités agricoles.

L'Office a signé trois protocoles d'entente avec deux autres entités fédérales dans le but d'accroître l'efficacité et de mettre en commun des compétences.

- Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports - Coordination des activités relatives aux accidents, y compris les procédures et pratiques d'enquête ainsi que les exigences en matière de signalement d'accidents, et prévoit une procédure de règlement des différends - Août 2011
- Transports Canada - Évaluations environnementales concernant les demandes de projets déposées en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* - 30 janvier 2012
- Transports Canada - Pour promouvoir la sûreté maritime - 9 février 2012

Les Canadiens et Canadiennes profitent d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces

L'ONÉ encourage l'efficacité de l'infrastructure et des marchés énergétiques par ses décisions de réglementation sur les installations pipelinières et les lignes internationales et interprovinciales de transport d'électricité, les droits et tarifs pipeliniers et les importations et exportations d'énergie. Il surveille de près l'efficacité et l'efficacité de sa démarche de réglementation. Une façon d'y parvenir est l'adoption de normes de services avec des délais précis pour des services clés. L'atteinte avec régularité des objectifs en ce qui a trait aux normes de services et de maintien de la qualité des services illustre l'engagement de l'ONÉ à rendre ses processus efficaces et efficaces.

Le principe fondamental qui guide l'Office pour l'autorisation des exportations est de veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes aient accès aux produits énergétiques de leur pays à des conditions au moins aussi favorables à celles offertes aux marchés d'exportation. Pour y arriver, l'Office suit l'évolution des marchés et fait rapport sur ses conclusions. Durant l'exercice 2011-2012, les prix sur le marché canadien sont demeurés en parfaite harmonie avec ceux enregistrés à l'échelle continentale.

Un réseau d'oléoducs ou de gazoducs qui fonctionne bien doit posséder une capacité suffisante pour amener les produits aux consommateurs qui en ont besoin. En outre, les sociétés pipelinières doivent être assez solides sur le plan financier pour attirer les capitaux qui leur permettront de bâtir l'infrastructure, de maintenir en service leurs réseaux et de fournir leurs services à un coût raisonnable. Pendant l'exercice 2011-2012, la santé financière du secteur pipelinier réglementé a été bonne. D'après les cotes de solvabilité, les sociétés continuent d'être jugées comme de qualité placement, et elles ont pu obtenir des capitaux à des conditions raisonnables.

Leçons retenues

L'Office utilise les constatations tirées de l'enquête menée auprès des propriétaires fonciers en 2011 pour façonner son plan d'action en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Dans le cadre du plan, il s'apprête à faire une modification réglementaire pour clarifier ses attentes envers les sociétés pour qu'elles adoptent une approche déterminée en matière de systèmes de gestion pour tous leurs programmes liés à la sécurité, à la sûreté et à la protection de l'environnement. Cette approche s'applique durant le cycle de vie complet d'un réseau de pipelines. En vue d'améliorer ses communications avec les parties prenantes, l'Office restructure actuellement son site Web pour que l'information y soit plus facilement repérable. Cependant, comme seulement 37 % des propriétaires fonciers disent avoir accès à l'Internet, l'Office renforcera ses communications directes avec les parties prenantes et continuera à solliciter leur rétroaction par l'entremise du Groupe chargé des questions foncières. L'Office révisera aussi ses publications dans l'optique de les rendre plus faciles à comprendre.

Indépendamment de la fiche de sécurité des pipelines réglementés, l'Office a remarqué une tendance à la hausse dans le nombre et la gravité des incidents signalés par les sociétés qu'il réglemente au cours des dernières années. Cet résultat s'explique en partie par les meilleures informations qui sont transmises par les compagnies soumises à sa réglementation. L'Office a introduit un ensemble de nouvelles mesures de rendement pour soutenir l'utilisation par le secteur pipelinier de systèmes de gestion pour prévoir, prévenir, gérer et atténuer les problèmes pouvant se répercuter sur la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement. L'obligation de rendre compte des nouvelles mesures de rendement s'ajoute aux rapports prescrits par le *Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres* et le *Règlement sur le croisement des pipe-lines, parties I et II*. Il

s'agit d'un élément du plan d'action plus vaste en matière de sécurité et de protection de l'environnement, qui s'arrime à la volonté exprimée des Canadiens et Canadiennes d'obtenir plus d'informations sur les mesures que l'Office prend pour assurer la conformité des sociétés aux exigences et leur reddition de comptes.

L'Office a respecté 16 de ses 21 normes de services en matière de réglementation. Dans les cas où les cibles n'ont pas été atteintes, les processus et les ressources ont fait l'objet d'un examen pour redresser la situation.

Activité de programme : Programme d'information sur l'énergie

Ce programme fournit à l'Office et à l'industrie, aux responsables des politiques et au public canadien des renseignements sur le secteur de l'énergie et la surveillance des marchés, notamment une perspective de l'offre et de la demande de produits énergétiques au Canada, afin d'aider à la prise de décisions sur l'infrastructure énergétique et les marchés. Il informe les Canadiens et Canadiennes sur l'évolution des marchés énergétiques et les enjeux liés au mandat de réglementation de l'Office, principalement dans les secteurs du gaz, du pétrole et de l'électricité, et aux exigences de la Partie VI de la Loi sur l'ONÉ, par la réalisation d'analyses du marché pour déterminer si la population canadienne a accès à une énergie à des prix équitables.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
5,0	8,2	8,2
Des changements apportés à la façon de faire rapport ont produit un écart entre la planification salariale et la comptabilisation des coûts imputés au programme d'information sur l'énergie. Des mesures ont été prises pour qu'à l'avenir, seuls les écarts traditionnels soient incorporés.		

Ressources humaines pour 2011-2012 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
31,4	40,0	8,6

Sommaire du rendement par activité de programme

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
Produire une information opportune et indépendante sur l'énergie afin de permettre la prise de décisions éclairées relativement aux marchés et à l'infrastructure énergétiques.	Commentaires des clients internes et externes sur les produits découlant du programme d'information sur l'énergie, obtenus au moyen de questionnaires remis au terme de consultations auprès des parties prenantes, de cartes commentaires dans des publications et d'entrevues avec des clients	Dans les commentaires fournis, 80 % des clients jugent les produits du programme d'information sur l'énergie utiles et pertinents.	Un sondage officiel au terme des consultations sur l'avenir énergétique a révélé que 92 % des répondants considéraient les documents clairs et logiques, et 85 % ont jugé les consultations utiles. Les participants à la conférence de l'Association canadienne des membres des tribunaux d'utilité publique (CAMPUT) ont accordé une note de 86 % à l'ensemble de la présentation et des documents portant sur l'avenir énergétique. La totalité des clients internes a affirmé que la série de conférences sur l'énergie de l'Office était pertinente et utile pour leur travail.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
	Site Web de l'ONÉ qui renferme des renseignements pertinents et diffusés en temps opportun sur le marché de l'énergie	Le nombre de visites sur le site Web de l'Office aux fins de recherche de contenu a augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente.	Atteint : Les visites sur le site Web de l'Office sont passées de 470 675 en 2010-2011 à 520 061 en 2011-2012.

Sommaire du rendement et analyse des activités de programme

L'ONÉ recueille et analyse des renseignements sur les marchés énergétiques canadiens par le truchement de ses processus de réglementation et de surveillance des marchés afin d'appuyer son programme en la matière et de fournir des renseignements qui aideront les responsables des politiques, l'industrie et la population à prendre de meilleures décisions.

Au cours de l'exercice 2011-2012, il y a eu plus de 520 000 visites sur la page du site Web de l'Office offrant de l'information sur l'énergie, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Durant la période, l'Office a publié et diffusé trois évaluations du marché de l'énergie, deux notes d'information sur l'énergie et deux rapports Info-Énergie, en plus des perspectives énergétiques pour l'hiver et l'été. L'Office a publié – il est important de le mentionner – une étude intitulée *Avenir énergétique du Canada – Offre et demande énergétiques à l'horizon 2035*, qui a fait l'objet d'une vaste couverture médiatique, aussi bien dans les médias traditionnels que sociaux.

Leçons retenues

Durant l'exercice 2011-2012, le programme d'information sur l'énergie a continué de fournir des informations opportunes et pertinentes à la population canadienne. Le programme s'est particulièrement employé à mettre au point des produits mieux adaptés aux besoins des Canadiens et Canadiennes. Trois produits qui étaient prévus, soit la Conférence sur l'avenir énergétique du Canada 2012, Dix faits marquants dans le secteur énergétique en 2011 et la Note d'information sur l'énergie – Coûts d'approvisionnement du pétrole, n'ont pas vu le jour en raison de la trop forte charge de travail. La publication du document d'accompagnement au rapport sur l'avenir énergétique a été reportée à 2012-2013.

En outre, le gros des efforts de l'Office dans le cadre de son programme d'information sur l'énergie est concentré sur la refonte de son site Web. L'objectif est de veiller à ce que le programme continue d'informer efficacement la population et le gouvernement sur les principaux enjeux liés à l'énergie et cela, de façon claire, concise et facilement accessible.

Activité de programme : Services internes

Dans les services internes sont regroupées des activités et des ressources connexes qui soutiennent des programmes et d'autres obligations internes d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de gestion informatique, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources touchant l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
20,7	21,0	21,3

Ressources humaines pour 2011-2012 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
128,3	117,0	(11,3)

Sommaire du rendement et analyse des activités de programme

Le programme de services internes de l'Office exige une saine gestion des affaires et la prise de décisions judicieuses pour disposer du personnel, des mécanismes administratifs, des technologies, des installations et des ressources financières nécessaires à l'exécution de son mandat.

L'Office poursuit le renforcement de ses activités, afin de demeurer une organisation souple et efficace, capable de faire face aux priorités courantes et nouvelles.

- Le Groupe de la direction de la réglementation a produit un nouveau cadre de travail, appelé Cadre de ressourcement en matière de réglementation, afin de mieux gérer les ressources consacrées aux questions de réglementation, notamment aux demandes nécessitant ou non une audience, aux activités de vérification de la conformité, aux travaux liés à la réglementation et à d'autres encore.
- L'Office a modernisé sa Stratégie des personnes en établissant des priorités axées sur les personnes, par exemple l'équilibre entre le travail et la vie privée, la participation et le leadership.
 - L'élaboration d'un cadre de gestion des talents a été menée à terme et celui-ci a été mis en œuvre. Ses principaux éléments sont l'apprentissage et le perfectionnement.
 - La majorité du personnel, des gestionnaires et des membres de l'Office a complété leur formation sur le milieu de travail respectueux.
 - Les travaux d'intégration des processus de planification de la stratégie et des activités au plan de ressources humaines de l'Office se poursuivent.
- D'autres réussites ont été enregistrées en ce qui a trait à l'instauration d'un milieu de travail positif.
 - L'ONÉ a été nommé l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada en 2011.
 - Les résultats de l'enquête interne menée sur l'équilibre entre le travail et la vie privée ont été favorables.
- La surveillance et les rapports sur le rendement de l'organisation ont été améliorés par l'adoption d'un tableau de résultats trimestriel.

Leçons retenues

Si, d'une part, un plan de ressources humaines est un outil de gestion essentiel, il offre, d'autre part, au personnel une plus grande transparence sur les plans de l'organisation en matière de dotation, sur la façon dont celle-ci se déroulera et sur les occasions possibles de carrière et de perfectionnement. D'autres initiatives de gestion, par exemple une planification intégrée et le cadre de ressourcement en matière de réglementation, fournissent à l'Office l'information et la souplesse nécessaires à son fonctionnement efficace.

Section III

Renseignements supplémentaires

Principales données financières

Au cours de 2011, des modifications ont été apportées à la *Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et des organismes* pour permettre à ces organisations de fournir de meilleures informations financières. Ces modifications s'appliquent aux rapports financiers des exercices se terminant le 31 mars 2012 et après. Les changements importants que ces modifications ont entraînés aux états financiers de l'Office sont présentés ci-dessous. Ils ont été appliqués rétroactivement, et les données comparatives pour l'exercice 2010-2011 ont été ajustées.

Le montant net de la dette (soit le montant net des passifs moins le montant net des actifs financiers) est maintenant indiqué dans le tableau État condensé de la situation financière. Pour accompagner ce changement, l'Office présente désormais l'État de la variation de la dette nette, mais ne fournit plus l'État de l'avoir.

Les revenus et les débiteurs connexes sont maintenant présentés après soustraction des revenus non disponibles, dans l'État condensé des opérations et situation financière nette du ministère et l'État de la situation financière. Ce changement a eu comme effet d'accroître le coût net des opérations après le financement et les transferts du gouvernement de 64 944 000 \$ pour 2012 (65 260 000 \$ pour 2011) et de diminuer le montant total des actifs financiers de 25 446 \$ pour 2012 (29 035 \$ pour 2011).

Pour ce qui est de l'État de la situation financière, le changement le plus important se situe dans les passifs, plus précisément dans les autres dettes qui représentent les frais à payer par les nouveaux venus dans l'industrie qui ont été facturés à des parties de l'extérieur. Ces sommes sont constatées comme des redressements à d'autres parties réglementées, et seront réglées par voie d'une facturation moins élevée en 2012.

État condensé de la situation financière (non vérifié)

Au 31 mars 2012

(en millions de dollars)

	Variation %	2011-2012	2010-2011
Montant total net des passifs	111,5 %	33,2	15,7
Montant total net des actifs financiers	19,7 %	7,3	6,1
Montant net de la dette de l'organisation	169,8 %	25,9	9,6
Montant total des actifs non financiers	19,3 %	6,8	5,7
Situation financière nette de l'organisation	(389,7) %	(19,1)	(3,9)

État condensé des opérations et situation financière nette de l'organisation (non vérifiés)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012

(en millions de dollars)

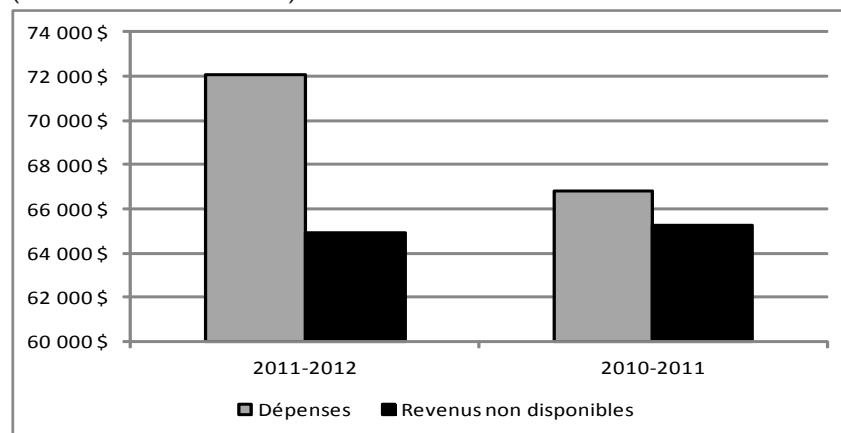
	Variation %	2011-2012	2010-2011
Montant total des dépenses	7,9 %	72,1	66,8
Montant total des revenus		-	-
Coût net des opérations avant le financement et les transferts du gouvernement	7,9 %	72,1	66,8
Situation financière nette de l'organisation	(389,7) %	(19,1)	(3,9)

Graphiques et diagrammes des principales données financières

En raison des modifications apportées à la *Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et des organismes*, les revenus et les débiteurs connexes sont désormais présentés après soustraction des montants non disponibles, dans l'État condensé des opérations et situation financière nette et dans l'État de la situation financière. Le graphique ci-dessous compare les revenus non disponibles perçus par l'Office pour le gouvernement aux dépenses de l'Office pour les exercices 2011-2012 et 2010-2011. Une modification du traitement comptable de l'ajustement de facture appliquée à l'exercice 2009-2010 continue d'influer sur les revenus non disponibles de l'exercice 2010-2011. Toutefois, il y a stabilisation, et on observe une tendance normale pour l'exercice 2011-2012.

Revenus non disponibles par rapport aux dépenses

(en milliers de dollars)



États financiers

Les états financiers de l'Office sont disponibles sur son site Web.⁷

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2011-2012* est disponible sur le site Web du Secrétariat Conseil du Trésor du Canada.⁸

- L'écologisation des opérations gouvernementales
- Vérifications internes et évaluations
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

Section IV

Autres sujets d'intérêt

Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation

Adresse : Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8

Courriel : info@neb-one.gc.ca

Internet : <http://www.one-neb.gc.ca>

Téléphone : 403-292-4800

Numéro sans frais : 1-800-899-1265

Télécopieur : 403-292-5503

Télécopieur sans frais : 1-877-288-8803

TTY (téléscripteur) : 1-800-632-1663

Renseignements supplémentaires

Plan stratégique de l'ONÉ

Le Plan stratégique de l'Office est disponible sur son site Web.⁹

Rapport annuel de l'ONÉ

Pour obtenir plus de renseignements sur les activités de l'Office en 2011, le lecteur peut consulter le *Rapport annuel 2011 de l'Office national de l'énergie*, disponible sur son site Web.¹⁰

Notes de fin de document

¹ Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé par le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices précédant l'exercice visé par le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé par le *Rapport sur les plans et les priorités* ou le *Rapport ministériel sur le rendement*.

² Office national de l'énergie. *Aperçu de la situation énergétique au Canada* (publié en juillet 2012)

³ Toutes les statistiques présentées dans le présent rapport correspondent à l'exercice financier. Les statistiques contenues dans les autres publications de l'ONÉ, par exemple le Rapport annuel et les rapports sur les indicateurs de rendement en matière de sécurité, portent sur l'année civile. Cette méthode affecte la comparabilité des données entre les diverses publications.

⁴ On peut se procurer la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, <http://www.ceaa-acee.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1>

⁵ Les Comptes publics du Canada 2012, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html>

⁶ Les normes de service de l'Office, <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rthnb/whwrndrgvrnnc/nbsrvestndrd/nbsrvestndrd-fra.html>

⁷ États financiers de l'Office, <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/rprt/dprtmntlprfrmncrprt/dprtmntlprfrmncrprt-fra.html>

⁸ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2011-2012/index-fra.asp>

⁹ Plan stratégique de l'Office, <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rthnb/whwrndrgvrnnc/strtgcpfn-fra.html>

¹⁰ Rapport annuel de l'Office, <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/rprt/nnlrprt/nnlrprt-fra.html>